



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

Aux membres du Conseil municipal de Val-au-Perche

CONVOCAION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal de Val-au-Perche se réunira à la mairie (Salle Jean Beaudoux – 5, place de la Mairie) le mardi 13 décembre 2022 à 20 h.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 7 novembre 2022
3. Personnel
 - 3.1. Suppression d'un poste de Rédacteur à temps non complet et création d'un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à temps non complet,
 - 3.2. Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet,
 - 3.3. Mise à jour du tableau des effectifs,
 - 3.4. Convention relative au référent signalement.
4. Travaux
 - 4.1. Convention avec le Territoire d'Energie Orne (TE 61) pour les travaux de géo-référencement du réseau d'éclairage public,
 - 4.2. Attribution d'un numéro de voirie supplémentaire à la parcelle cadastrée section 356 AA 31, sise 17, Le Bourg à La Rouge,
 - 4.3. Abaissement du délai d'annonce du passage à niveau n° 64 situé au Theil-sur-Huisne,
 - 4.4. Travaux d'extension de la mairie : choix du bureau d'études pour les missions de Contrôle Technique et de Sécurité et Protection de la Santé,
 - 4.5. Gîte communal : choix des entreprises.
5. Finances
 - 5.1. Révision des tarifs des services municipaux,
 - 5.2. Réactualisation de la délibération des indemnités versées aux élus,
 - 5.3. Demandes de subventions exceptionnelles,
 - 5.4. Adoption du rapport n°5 de la Commission Locale chargée de l'Evaluation du Transfert des Charges (CLECT),
 - 5.5. Provisions pour créances douteuses,
 - 5.6. Décision Modificative n° 6 sur le Budget Primitif 2022 de la Commune,
 - 5.7. Décision Modificative n°1 sur le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Station-service »,
 - 5.8. Décision Modificative n°2 sur le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Commerces »,
 - 5.9. Autorisation du Conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain Budget Primitif 2023.
1. Gouvernance
 - 1.1. Modification de la désignation des membres du Conseil municipal devant siéger au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche,
 - 1.2. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
2. Informations diverses
3. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Val-au-Perche, le 7 décembre 2022
Sébastien THIROUARD, Maire

